

Délibération n°2025-11 relative à la convention avec la belle escampette

Le dix-huit juin deux mille vingt-cinq, à dix-sept heures trente, en la salle du Conseil, se sont réunis les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal de l'Action Sociale, sous la présidence de Pascale ALBERT, vice-présidente du C.C.A.S.

Date de la convocation du Conseil d'administration : 10 juin 2025

Étaient présents : Pascale ALBERT, Chantal VAUTRIN, Jacques RIOU, Maurice LUCAS, Philippe ABALAIN

Étaient absent(s) excusé(s) : Armel GOURVIL, Catherine PREMEL-CABIC, Myriam BOUGARAN, Eléonore KERMARREC, Geneviève LAURENT

Pouvoir Yveline TREBAOL (pouvoir donné à Madame Pascale ALBERT)

Assistait au Conseil d'administration du C.C.A.S :

Laetitia JAMIN, agent du CCAS

Rapporteur : Pascale ALBERT

Suite à l'économie de 266.57 € réalisée sur le budget prévisionnel du goûter de printemps, il est proposé de souscrire pour un montant de 250 € une convention de partenariat avec « la belle escampette »

Après avoir délibéré, Le conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité :

Valide la convention avec la belle escampette jusqu'au 31 décembre 2025.

VOTES : 6

Pour : 6

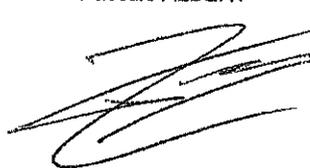
Contre : 0

Abstention : 0

La secrétaire de séance
Chantal VAUTRIN



Vice-présidente du CCAS
Pascale ALBERT



Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (Hôtel de Bizien 3, Contour de la Motte CS44416 35044 Rennes Cedex Téléphone : 02 23 21 28 28 Télécopie : 02 99 63 56 84 Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.